

commission du codex alimentarius



ORGANISATION DES NATIONS
UNIES POUR L'ALIMENTATION
ET L'AGRICULTURE

ORGANISATION
MONDIALE
DE LA SANTÉ



BUREAU CONJOINT: Viale delle Terme di Caracalla 00100 ROME Tél: +39 06 57051 www.codexalimentarius.net Email: codex@fao.org Facsimile: 39 06 5705 4593

Point 6 de l'Ordre du jour

CX/FO 03/6-ADD.1

PROGRAMME MIXTE FAO/OMS SUR LES NORMES ALIMENTAIRES
COMITÉ DU CODEX SUR LES MATIÈRES GRASSES ET LES HUILES
Dix-huitième Session
Londres, Royaume Uni, 3 – 7 février 2003

PROJET DE LISTE DE CARGAISONS PRECEDENTES ACCEPTABLES

COMMENTAIRES DES GOUVERNEMENTS À L'ÉTAPE 6 - RAPPEL

Les commentaires suivants ont été reçus de la part de la Malaisie.

MALAISIE

PROJET DE LISTE DE FRETS ANTÉRIEURS ACCEPTABLES – À L'ÉTAPE 6
EN RÉPONSE À LA CL 2002/22-FO

Tout d'abord, nous souhaiterions remercier la Commission du Codex Alimentarius et le Secrétariat du CCFO (Comité du Codex sur les Matières Grasses et les Huiles) du Royaume Uni de nous donner l'opportunité d'apporter nos commentaires en ce qui concerne le Projet de Liste de Frets Antérieurs Acceptables. La Malaisie pense que le Projet de Liste de Frets Antérieurs Acceptables (à l'Étape 6) devrait être élargi pour inclure les substances de l'Avant-Projet de Liste à l'Étape 3.

Nous sommes aussi inquiets en ce qui concerne le mécanisme d'additions futures de substances dans le Projet de Liste. Ainsi, nous pensons que la Note (3) du Projet de Liste de Frets Antérieurs Acceptables à l'Étape 6 devrait être revue ou bien que l'on devrait envisager différentes approches.

La Malaisie est de l'avis que le Projet de Liste des Frets Antérieurs Acceptables ne devrait pas progresser plus loin jusqu'à ce que ces questions aient été résolues par le CCFO.